



Laurent ESCURE
Secrétaire général
UNSA Éducation
87 bis avenue Georges GOSNAT
94853 Ivry-sur-Seine

Christian CHEVALIER
Secrétaire général
SE-UNSA

Roger KEIME
Secrétaire général
SNIA-IPR UNSA Éducation

Marie WECKSTEEN
Secrétaire générale
SNASEN UNSA Éducation

Monsieur Bernard LEJEUNE
Directeur de cabinet
Cabinet de la Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche
110 rue de grenelle
75007 Paris

Ivry-sur-Seine, le 11 avril 2016

Réf : LE/FM/JH/825

Monsieur le Directeur de Cabinet,

La Fédération UNSA Éducation porte, dans le cadre de la refondation, le projet d'une École plus juste et bienveillante pour tous les élèves. Elle a participé avec exigence et responsabilité à l'ensemble des chantiers qui visaient à réformer notre institution de la maternelle à l'université : la priorité au primaire et à l'éducation prioritaire, la consolidation du socle commun du collège et la liaison bac -3 /bac + 3.

Dans ce contexte, le service social du Ministère contribue à rendre la mission éducative plus juste, efficace et bienveillante pour les élèves, les étudiants et les personnels.

Service de prévention globale relevant du droit commun, il a pour vocation de favoriser la réussite individuelle et sociale de tous les élèves, des personnels, des étudiants sans discrimination territoriale.

A l'interface entre le social et l'éducatif, le service social est un des acteurs privilégiés pour contribuer à relever le double défi éducatif et de lutte contre les exclusions.

La Fédération UNSA Éducation, le SE-UNSA, le SNIA-IPR UNSA Éducation et le SNASEN-UNSA Éducation sont convaincus que la prévention éducative et sociale doit s'exercer dès le plus jeune âge. C'est la raison pour laquelle ils sont favorables à la création d'un service social pour l'enseignement primaire.

Mais pas à n'importe quel prix, ni pour les élèves, ni pour les personnels.

Il est urgent que le Ministère clarifie sa politique sociale et les objectifs fixés à ces services ainsi que les moyens qui leur sont attribués.

.../...

Les quelques 3 300 personnels sociaux interviennent aujourd'hui auprès près d'un million de personnels, de plus de 2 millions d'étudiants et de 4 millions d'élèves scolarisés dans le secondaire.

Vous le reconnaissez : « le taux actuel d'encadrement des services sociaux est fragile »¹

Mesdames et Messieurs les rectrices et recteurs réclament chaque année auprès du Ministère la création de postes sociaux pour leurs académies.

Les personnels sociaux, quant à eux, s'épuisent devant la charge de travail et l'expertise de leur service reste négligée.

L'intervention du service social en primaire expérimentée depuis plusieurs années dans quelques académies s'est effectuée sans concertation ni sur le fond, ni sur la forme avec les représentants des personnels qui n'ont pas été associés au bilan des expérimentations déjà menées.

Elle s'est imposée à moyens constants entraînant des redéploiements de moyens aux dépens des élèves scolarisés dans le secondaire. Redéployer le service social scolaire ne fait que dissoudre les forces des équipes pluri professionnelles déjà mises à mal dans les établissements scolaires du secondaire. Il n'est pas possible de négliger davantage le travail engagé quotidiennement auprès des élèves du secondaire pour lequel le service social est actuellement missionné.

Le projet de circulaire de missions du service social des élèves, seul objet de la négociation du chantier métier des personnels sociaux, envisage d'officialiser cette intervention en primaire pour les quelques 385 000 élèves scolarisés dans les réseaux REP +, soit 1 000 élèves par réseau de 5 écoles en moyenne.

La Fédération UNSA Éducation, le SE-UNSA, le SNIA-IPR UNSA Éducation et le SNASEN-UNSA Éducation, quoique favorables à la prévention précoce, ne peuvent, en toute responsabilité, valider ce projet d'intervention sociale en l'état au regard de la réalité des besoins et des moyens à abonder.

Dans l'intérêt des élèves qui rejoint ici celui des personnels, nous réclapons que sa mise en œuvre soit conditionnée à :

- L'attribution de 350 postes (autant que de REP +) ;
- Un bilan des expérimentations déjà menées ;
- Une fiche de poste exhaustive des fonctions et missions exercées auprès de ces publics et des écoles concernées qui limite l'intervention sociale au seul cycle commun CM/collège.

La circulaire de missions proposée pourrait dans ce contexte faire l'objet d'une validation de la part du SNASEN-UNSA Éducation avec l'appui des syndicats signataires de ce courrier.

Comme évoqué lors de l'audience accordée au SNASEN-UNSA Éducation le 15 décembre dernier, nous attendons de la part du Ministère un arbitrage en faveur de la politique sociale en cohérence avec les annonces faites.

Dans ce cadre, la question du service social des personnels et des étudiants toujours en suspens doit trouver une réponse. La politique sociale envers les personnels relève de la Gestion de Ressources Humaines qui doit gagner en qualité et ne peut donc être passée sous silence.

Vous remerciant par avance de votre compréhension, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur de cabinet, l'expression de nos salutations distinguées.



Laurent ESCURE
Secrétaire général
UNSA Éducation



Christian CHEVALIER
Secrétaire général
SE-UNSA



Marie WEEXSTEEN
Secrétaire générale
SNASEN-UNSA Éducation



Roger KEIME
Secrétaire général
SNIA-IPR UNSA Éducation

¹ Monsieur LEJEUNE lors du GT du 30/09/2014 ayant pour objet la circulaire de missions des personnels sociaux

